



PRINCIPES D'ENCADREMENT DES COÛTS RELATIFS AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU SERVICE AUX ENTREPRISES

SERVICE DISPENSATEUR : Service des ressources éducatives des adultes et de la formation professionnelle

PREMIÈRE ADOPTION : Le 15 mars 2016 (CC-7438-03-16)
(n° résolution)

MODIFICATIONS : Chaque année

PRÉSENTATION LE : 10 juin 2025

AMENDEMENT LE :

1. CADRE LÉGAL

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, C-I-13.3)

Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, C-I-13.3, r.10)

Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (RLRQ, C-1-13.3, r.6.2)

Services et programmes d'études – Formation professionnelle 2012-2013

Frais exigés des parents et des élèves en formation professionnelle, quelques balises MELS, 2006

Procédure – Perception des créances

2. DROITS DE SCOLARITÉ

Conformément aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec, seuls les élèves répondant à la définition de « résidents du Québec » ou qui sont visés par l'une des exemptions en vertu des critères d'exemptions prévus aux règles budgétaires bénéficient de la gratuité des droits de scolarité visés à l'article 3 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, C-I-13.3).

2.1 ADMISSIBILITÉ À LA GRATUITÉ

L'élève inscrit pour la durée de sa formation professionnelle (DEP) à des cours totalisant un minimum de quinze heures par semaine (cours présentés en mode présentiel ou en ligne en mode synchrone seulement), à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre d'heures inférieures à ce minimum, est admissible à la gratuité des droits de scolarité. Cette disposition s'applique également aux élèves ayant bénéficié de la reconnaissance des acquis pour des cours de leur programme d'études lorsque l'organisation de la formation manquante l'exige.

2.2 EXCEPTION

Les cours hors programme peuvent être chargés à l'élève (exemple : cours de conduite sécuritaire de chariot élévateur, de secourisme, d'abattage manuel sécuritaire, un certificat de qualification environnementale sur les halocarbures H3, etc.).

2.3 TARIFICATION

Des droits de scolarité seront perçus pour l'élève n'ayant pas droit à la gratuité (art. 3 LIP). Les règles budgétaires précisent les droits de scolarité exigés aux élèves étrangers non exemptés, aux élèves citoyens canadiens et aux résidents permanents.

2.4 REMBOURSEMENT

Si un cours est annulé par le Centre de services scolaire, tous les droits de scolarité payés sont remboursés.

L'élève non admissible à la gratuité et qui se désiste avant le début de la formation a droit à un remboursement des droits de scolarité payés. Si les cours ou les modules sont débutés, le remboursement se fera au prorata du nombre d'heures sanctionnées.

3. FRAIS AUX SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION ET AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES

3.1 LES SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION

Les services d'aide à la démarche de formation sont gratuits et ont pour but de permettre à l'élève :

- D'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles, professionnelles et de ses objectifs, et ce, dans la suite des services d'accueil et de référence.
- D'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation selon son profil de formation.

3.2 LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Les services complémentaires qui sont disponibles en centre ont pour objet de soutenir le jeune et l'adulte en formation, en regard de leurs conditions personnelles et sociales. Ils comprennent des services d'information sur les ressources externes du milieu.

3.2.1 EXEMPTION

Pour l'élève adulte, certains autres services complémentaires peuvent être offerts et ne seront pas automatiquement assurés par la gratuité.

4. FRAIS POUR LES MANUELS SCOLAIRES ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les manuels scolaires sont, entre autres, les notes de cours, volumes théoriques ou de référence, grammaires, dictionnaires, examens, etc.

Le matériel didactique peut s'apparenter à l'ensemble des supports pédagogiques tels que calculatrice à affichage graphique, GPS, appareil, outil et équipement lié aux apprentissages pratiques. Il exclut cependant et les vêtements propres à l'élève pour des raisons d'hygiène et qui demeureront la propriété de l'élève après la formation.

L'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique jusqu'à l'âge de 18 ans en vertu du Régime pédagogique. À partir de 18 ans, pour bénéficier de la gratuité, l'élève doit être inscrit, pour la durée de sa formation, à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre d'heures inférieur à ce minimum. Ce droit à la gratuité ne s'applique cependant pas aux documents dans lesquels l'élève écrit (tel que les cahiers d'exercices).

Les volumes de base, manuels de référence, revues spécialisées et autres matériels didactiques sont prêtés et ne sont pas chargés à l'élève. Cependant, l'élève qui endommage ou perd du matériel prêté, se verra facturer le coût de celui-ci.

4.1 TARIFICATION

- ✓ Pour les élèves qui veulent acquérir les volumes, ceux-ci doivent faire les démarches pour se les procurer.

5. FRAIS POUR LES CAHIERS D'EXERCICES ET LA REPROGRAPHIE

5.1 TARIFICATION

- ✓ Voir **Annexe I**.

5.2 EXEMPTIONS

- ✓ Élèves financés dans le cadre des achats de formation – Services Québec.
- ✓ Élèves financés dans le cadre d'un projet de Fonds de lutte contre la pauvreté.
- ✓ Élèves financés dans le cadre des cours achetés par le ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration.
- ✓ Autres.

5.3 REMBOURSEMENT

Seuls les cahiers d'exercices et la reprographie payés et non remis sont remboursables.

6. FRAIS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET OUTILS PERSONNELS À L'ÉLÈVE

La majorité des outils et équipements spécialisés sont fournis par le centre à partir du magasin de l'atelier.

Cependant, pour certains programmes, du matériel (exemple : coffre d'outils, trousse de coiffure, cadenas de sécurité, GPS, etc.) est remis à l'élève pour la durée de sa formation. L'élève qui endommage ou perd du matériel prêté, se verra facturer le coût de celui-ci (art. 18.2 LIP).

D'autres équipements seront chargés à l'élève pour des raisons d'hygiène. Il s'agit de vêtements reliés à certains programmes d'études qui demeurent la propriété de l'élève.

6.1 TARIFICATION

Les prix mentionnés à l'annexe I sont à titre indicatif et c'est l'élève qui doit se procurer ses équipements personnels selon les spécifications fournies par le centre.

6.2 EXEMPTION

Dans le cadre du protocole d'entente entre le Centre de services scolaire et les centres locaux d'emploi, ces derniers se sont engagés à payer le coût des équipements de l'élève.

7. FRAIS POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE	TARIF
Cahiers d'exercices	En fonction du matériel nécessaire ou selon le coût réel
Équipement personnel	Selon le coût réel

8. SERVICE AUX ENTREPRISES

- ✓ Voir **Annexe II**.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

ANNEXE I

Formation professionnelle

Frais de services 2025-2026

FORMATION PROFESSIONNELLE

Frais de services

2025-2026

Programmes à la carte

CODE	PROGRAMME	NOMBRE D'HEURES	A	B	C
			Cahiers d'exercices et reprographie	Matériel (fourni par le centre) ou autres (cartes, stages, visites)	Équipement personnel (à titre indicatif)
DEP 5189	Abattage et façonnage des bois	840	28 \$	24 \$ ¹ 71 \$ ²	730 \$
DEP 5306	Aménagement de la forêt	1215	29 \$	56 \$	1120 \$
DEP 5245	Coiffure	1455	473 \$		400 \$
DEP 5231	Comptabilité	1350	781 \$		
DEP 5273	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630	17 \$	7 \$ ¹ 48 \$ ²	730 \$
DEP 5298	Mécanique automobile	1800	427 \$	33 \$	460 \$
DEP 5331	Mécanique d'engins de chantier	1800	247 \$	347 \$	460 \$
DEP 5362	Opération d'équipements de production	870	128 \$	21 \$	200 \$
DEP 5357	Secrétariat	1485	279 \$		
DEP 5195	Soudage-montage	1800	188 \$	137 \$	510 \$
DEP 5382	Soudage-assemblage	1800	209 \$	137 \$	510 \$
DEP 5321	Vente-conseil	900	206 \$		
ASP 5264	Lancement d'une entreprise (création)	330		0 \$	200 \$
ASP 5264	Lancement d'une entreprise (repreneuriat)	330		0 \$	200 \$
AEP 4253	Transformation des bois	450	À déterminer	12 \$ ¹ 53 \$ ²	810 \$
AEP 4258	Soins de barbe et techniques de coupe	510	184 \$		400 \$

LES PRIX PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS EN TOUT TEMPS

¹ Matériel à acheter au magasin du centre si la formation en forêt a lieu au printemps ou en été.

² Matériel à acheter au magasin du centre si la formation en forêt a lieu en période hivernale.

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

ABATTAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	28 \$	
Matériel vendu à l'élève :		
1- Formation printemps-été (24 \$) ¹		
• 2 paires de gants de travail en cuir	14 \$	
• 2 paires de gants anti coupure	10 \$	
2- Formation en période hivernale (71 \$) ²		
• 2 paires de gants de travail en cuir	14 \$	
• 2 paires de gants de travail doublés	22 \$	
• Crampons intégrés aux bottes de sécurité	35 \$	
Matériel fourni à l'élève :		
• Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes (26 \$)		
• Lunettes* de sécurité (1 paire fournie à l'élève) (3 \$)		
• Dossard (9 \$)		
Équipement personnel (730 \$)		
• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier		200 \$
• Vêtements chauds (pantalons, chemises avec bandes réfléchissantes, manteau, vêtements thermiques, etc.)		415 \$
• Habit de pluie		115 \$
TOTAL :	52 \$¹ 99 \$²	730 \$

***Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.**

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

AMÉNAGEMENT DE LA FORêt	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	29 \$	
Matériel (vendu à l'élève) (56 \$) :		
• 1 paire de gants anti-coupure	10 \$	
• 1 paire de gants doublés	11 \$	
• Crampons intégrés aux bottes de sécurité	35 \$	
Matériel fourni à l'élève :		
• Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes) (26 \$)		
• Lunettes* de sécurité (1 paire fournie à l'élève) (3 \$)		
Équipement personnel : (1120 \$)		
• Pantalon de sécurité avec protection avant et arrière Catégorie A (conforme à la norme CAN/BNQ 1923-450-M91)		160 \$
• Bottes de sécurité avec embouts de protection, semelles antidérapantes à l'épreuve des perforations offrant une protection contre les coups de scie sur le devant et sur les côtés (conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02) ou NFENISO17249 (hiver ou été)		230 \$
• Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques, ...) Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques...)		415 \$
• Habit de pluie		115 \$
• Bottes de style « NEOS » pour ajouter par-dessus les bottes en hiver ou bottes de travail doublées		200 \$
TOTAL :	85 \$	1120 \$

***Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.**

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

COIFFURE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	473 \$	
Équipement personnel : (400 \$)		
• 2 uniformes (optionnel)		300 \$
• Chaussures de travail		100 \$
TOTAL :	473 \$	400 \$

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

COMPTABILITÉ	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	781 \$	
TOTAL :	781 \$	

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	17 \$	
Matériel vendu à l'élève :		
1- Formation printemps-été (7 \$) ¹		
• 1 paire de gants de travail	2 \$	
• 1 paire de gants anti-coupure	5 \$	
2- Formation période hivernale (48 \$) ²		
• 1 paire de gants de travail	2 \$	
• 1 paire de gants de travail doublé	11 \$	
• Crampons intégrés aux bottes de sécurité	35 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
• Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes (26 \$)		
• Lunettes* de sécurité (1 paire fournie à l'élève) (3 \$)		
• Dossard (9 \$)		
Formation complémentaire (compétence à la carte) :	0 \$	
• Appliquer des techniques de secourisme (optionnel)		
Équipement personnel : (730 \$)		
• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier		200 \$
• Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques, etc.)		415 \$
• Habit de pluie		115 \$
TOTAL :	24 \$ ¹ 65 \$ ²	730 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

Annexe I

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

MÉCANIQUE AUTOMOBILE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers de reprographie	427 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (33 \$)		
• 1 casque de coton de soudeur	2 \$	
• 3 paires de gants en cuir	21 \$	
• 1 paire de gants bleus de soudeur	10 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
• Lunettes* de sécurité (3 paires fournies à l'élève) (3 \$ ch.)		
Équipement personnel : (460 \$)		
• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier (souliers de sécurité acceptés)		200 \$
• 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée)		160 \$
• 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée)		100 \$
TOTAL :	460 \$	460 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

Annexe I

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

MÉCANIQUE D'ENGINS DE CHANTIER	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	247 \$	
<ul style="list-style-type: none">• Matériel (vendu à l'élève) : (347 \$)• 1 casque de coton de soudeur• 3 paires de gants en cuir• 1 paire de gants bleu de soudeur• 2 salopettes de travail avec bandes réfléchissantes	<ul style="list-style-type: none">2 \$21 \$10 \$314 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
<ul style="list-style-type: none">• Lunettes* de sécurité (5 paires fournies à l'élève) (3 \$ ch.)		
Équipement de sécurité : (460 \$)		
<ul style="list-style-type: none">• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier• 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée)• 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée)	<ul style="list-style-type: none">200 \$100 \$160 \$	
TOTAL :	594 \$	460 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

**** L'enseignement individualisé est présentement en cours de développement et d'implantation. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.***

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	128 \$	
Matériel (vendu à l'élève) (21 \$) :		
• 3 paires de gants en cuir	21 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
• Lunettes * de sécurité (3 paires fournies à l'élève) (3 \$ ch.)		
Équipement de sécurité (200 \$) :		200 \$
• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier		
TOTAL :	149 \$	

**Le contenu pédagogique est présentement en cours de développement. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*

**Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.*

**Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*

**Des équipements personnels pourraient être exigés par l'entreprise où sera effectuée la partie pratique.*

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

SECRÉTARIAT	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	279 \$	
TOTAL :	279 \$	

****Le MEQ a récemment mis à jour ce programme. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.***

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

SOUDAGE-MONTAGE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	188 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (137 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • 5 paires de gants de soudeur bleus • 3 paires de gants Tig ordinaire • 4 paires de gants de travail en cuir • 5 casques de coton de soudeur • 2 paires de gants de mécaniciens 	50 \$ 45 \$ 28 \$ 10 \$ 4 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
<ul style="list-style-type: none"> • Lunette de sécurité (7 paires fournies à l'élève) (3 \$ ch.) • Vitres de remplacement pour le casque de soudage (8 vitres fournies à l'élève) (4 \$ ch.) • Veste ignifuge (64 \$) 		
Équipement personnel : (510 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier et métatarses • 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée) • 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée) 	250 \$ 100 \$ 160 \$	
TOTAL :	325 \$	510 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

SOUDAGE-ASSEMBLAGE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	209 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (137 \$)		
• 5 paires de gants de soudeur bleus	50 \$	
• 3 paires de gants Tig ordinaire	45 \$	
• 4 paires de gants de travail en cuir	28 \$	
• 5 casques de coton de soudeur	10 \$	
• 2 paires de gants de mécaniciens	4 \$	
Matériel fourni à l'élève:		
• Lunette de sécurité (7 paires fournies à l'élève) (3 \$ ch.)		
• Vitres de remplacement pour le casque de soudage (8 vitres fournies à l'élève) (4\$ ch.)		
• Veste ignifuge (64 \$)		
Équipement personnel : (510 \$)		
• Bottes de sécurité avec embout d'acier et métatarses	250 \$	
• 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée)	100 \$	
• 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée)	160 \$	
TOTAL :	346 \$	510 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (AEP)

SOINS DE BARBE ET TECHNIQUES DE COUPE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	184 \$	
Équipement personnel : (400 \$) <ul style="list-style-type: none">• 2 uniformes (optionnel)• Chaussures de travail		300 \$ 100 \$
TOTAL :	184 \$	400 \$

**Le contenu pédagogique est présentement en cours de développement. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

FRAIS DE SÉJOUR POUR FORMATION PRATIQUE ET STAGE

PROGRAMME	TARIF
<ul style="list-style-type: none">➤ Aménagement de la forêt➤ Abattage et façonnage des bois➤ Conduite de machinerie lourde en voirie forestière➤ Autres	30 \$/jour pour hébergement et repas

ANNEXE II

SERVICE AUX ENTREPRISES

2025-2026

FRAIS POUR LE SERVICE AUX ENTREPRISES (SAE)

BIEN ET SERVICE	TARIF
Gestion de projet et suivi pédagogique	125 \$ l'heure et plus
Diffusion de la formation	125 \$ l'heure et plus
Évaluation des compétences techniques	
Services professionnels	150 \$ l'heure et plus
Préparation, création et adaptation de contenu	125 \$ l'heure et plus
Service technique	85 \$ l'heure et plus
Secrétariat	50 \$ l'heure
Utilisation d'équipements (appareils de levage, banc d'essai et autres)	Selon la charte établie
Location d'équipement	Selon entente avec le client
Location de locaux – hors Centre de services scolaire	Selon entente avec le client
Location de locaux – Centre de services scolaire	60 \$ / classe ou 130 \$ / atelier
Location d'atelier industriel mobile	Selon entente avec le client
Taux de temps de déplacement	Selon entente avec le client
Frais de déplacement et de séjour	Selon entente avec le client
Matières premières	Selon la dépense réelle
Matériel didactique	Selon la dépense réelle
Frais de reprographie	Selon la charte
Réémission de carte	25 \$ (taxes incluses)
Réimpression d'attestation de formation	15 \$ (taxes incluses)
Taux pour mandats à l'intérieur du Centre de services scolaire	Selon entente
ASP Construction (seuil minimum de 14 participants)	295 \$ par candidat (non taxable)

Comité paritaire de prévention du secteur forestier	Tarif
Taux formateur accrédité	175 \$
Émission d'une carte seule si la formation de 16 h a eu lieu avant le 30/09/2018	120 \$ (non taxable)
Réémission d'une carte	30 \$ (taxes incluses)
Émission d'une carte avec volume (combo)	100 \$ (non taxable) ¹
Transport et livraison	Entre 1 et 20 volumes : Tarif fixe de 9 \$ (taxable) 21 volumes et + : Tarif fixe de 15\$ (taxable)

Les prix peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Les dépenses en lien avec des sanctions et couvertes par une allocation en provenance du MEQ, ne seront pas facturées aux clients.

Formations financées par le MEQ (ASP, AEP et compétence à la carte)

Les coûts seront établis dans le respect de la Loi sur l'instruction publique.

Politique de remboursement

Pour les formations tributaires d'un seuil minimal de participants, veuillez noter que les remboursements se feront ainsi pour toute annulation signalée :

- Six (6) jours ouvrables ou plus avant le début prévu permettra le remboursement total des paiements effectués à ce jour.
- Cinq (5) jours ouvrables avant le début prévu permettra le remboursement des paiements effectués à ce jour (sauf le dépôt 15%).
- Moins de cinq (5) jours ouvrables avant le début prévu, aucun remboursement ne sera effectué.

Politique d'annulation ou de résiliation

Si aucun participant ne se présente, selon l'horaire prévu, l'entreprise s'engage à verser, en plus des frais encourus (temps et frais de déplacement, de séjour, d'hébergement, location, etc.) comme il a été indiqué dans la soumission, un montant correspondant : -À trois (3) heures de diffusion, pour les mandats à taux horaire **OU**

-Les frais d'inscription, pour les mandats qui nécessitent un seuil minimal de participants.

En cas de résiliation de la présente entente par l'une ou l'autre des deux parties, ces dernières s'engagent à payer et/ou facturer les services et achats encourus en date de la demande de résiliation.

¹ Certaines modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.

ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (ASP)

LANCLEMENT D'UNE ENTREPRISE (volet création)	Montant à payer au centre	Optionnel
Matériel vendu à l'élève <ul style="list-style-type: none">• Accès en ligne à la plateforme pédagogique et au contenu numérique du programme	0 \$	
Offre complémentaire (vendue à l'élève) : <ul style="list-style-type: none">• Profil de couleur Arc-en-ciel (optionnel)		200 \$
TOTAL :	0 \$	200 \$

LANCLEMENT D'UNE ENTREPRISE (volet repreneuriat)	Montant à payer au centre	Optionnel
Matériel vendu à l'élève <ul style="list-style-type: none">• Accès en ligne à la plateforme pédagogique et au contenu numérique du programme	0 \$	
Offre complémentaire (vendue à l'élève) : <ul style="list-style-type: none">• Profil de couleur Arc-en-ciel (optionnel)		200 \$
TOTAL :	0 \$	200 \$

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (AEP)

TRANSFORMATION DES BOIS	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	À déterminer*	
Matériel vendu à l'élève:		
Formation printemps-été (12 \$) ¹		
▪ 1 paire de gants de travail en cuir	7 \$	
▪ 1 paire de gants anti-coupure	5 \$	
Formation en période hivernale (53 \$) ²		
▪ 1 paire de gants de travail en cuir	7 \$	
▪ 1 paire de gants de travail doublés	7 \$	
▪ 1 paire de gants anti-coupure	5 \$	
▪ Crampons intégrés aux bottes de sécurité	34 \$	
Matériel fourni à l'élève :		
• Lunettes* de sécurité (2 paires fournies à l'élève) (3 \$ chaque)		
• Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes (26 \$)		
• Dossard (9 \$)		
Équipement personnel : (460 \$)		
• Bottes de sécurité approuvées avec embout d'acier	200 \$	
• 2 pantalons de travail	100 \$	
• 2 chemises de travail à manches longues avec bandes réfléchissantes	160 \$	
• Vêtements appropriés selon la saison (habit de pluie, vêtements chauds)	350 \$	
TOTAL :	12 \$¹ 53 \$²	810 \$

***Le contenu pédagogique est présentement en cours de développement. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.**

***Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.**

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

VENTE-CONSEIL	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	206 \$	
TOTAL :	206 \$	

**Le contenu pédagogique est présentement en cours de développement. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*